



POUR EXPOSER DANS LA GALERIE DU GÉNIE

Le Génie de la Bastille met à disposition des artistes la Galerie située 126 rue de Charonne 75011 Paris, selon un mode détaillé dans le « Contrat ».

Les points principaux à prévoir sont :

1) En préalable, un **PROJET D'EXPO** doit être présenté au Génie, qui le validera (ou pas...)

2) Pour exposer, Il est demandé une **PARTICIPATION FINANCIÈRE** des artistes au fonctionnement de la galerie : 600 € pour 2 semaines d'expo (jours ouvrables du jeudi au dimanche minimum).

50% du prix est accordé aux membres du Génie, et aux expos « mixtes ».

Cette somme est partagée par l'ensemble des exposants.

Un chèque de caution de 200 € (rendu à la fin de l'expo, après ménage et retour des clés à la Galerie) sera déposé au moment de la signature du contrat.

Un contrat sera signé 3 mois avant les dates prévues de l'expo. En cas de désistement moins de 3 mois précédant l'expo, le chèque de caution restera acquis au Génie.

3) PRÉSENCE Les artistes exposants s'engagent à être présents tout au long de l'exposition, afin d'accueillir le public .

4) COMMUNICATION. le Vernissage et les éléments de communication (dossier de presse, flyers, invitation) sont à la charge de l'exposant selon la charte graphique fournie par le Génie à respecter. Le Génie diffuse l'invitation sur sa mailing list et son site-web.

5) VENTES . Le Génie ne perçoit pas de pourcentage sur les ventes de l'exposant, qui se charge de réaliser lui-même ses échanges commerciaux.

(Voir conditions détaillées dans le Contrat d'exposition)